

Point 2 - Groupe de travail sur le massif du Donon

Comité paritaire sylvo-cynégétique
5 mai 2017

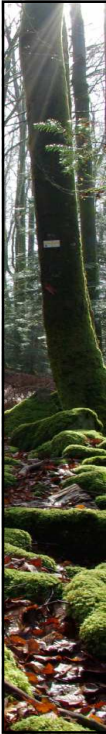


Contexte

Installation du comité paritaire : décision de mise en place d'un GT spécifique Donon.

Ce GT s'est réuni le **31 mars 2017**.

Constitution: FDC et FRC, ONF, COFOR, CRPF, DDT, ONCFS, DREAL, Conseil Régional, Commissariat du massif des Vosges, DRAAF.



Préambule à la réunion du 31 mars

Rappels effectués concernant notamment :

- la mise en place d'un CP ESC rattaché à la CRFB
- la réalisation d'une cartographie des zones à enjeux et à surveiller et le principe convenu de réalisation d'une boîte à outils de mesures pour atteindre ou maintenir l'ESC
- l'élaboration d'ici à fin 2017 d'un plan d'actions
- le travail de concertation à conduire dans un climat de confiance réciproque (objectiver et dépassionner les débats)
- le rôle d'expert technique de l'ONCFS

Il a également été rappelé que les travaux en région ne se substituent pas aux concertations locales et notamment aux CDCFS : leur but est de fixer grands axes stratégiques en cohérence d'un département à l'autre



Ordre du jour de la réunion

1. Présentation de l'observatoire du Donon (études 2010 et 2015) et état et bilan des ICE
2. Résultats des campagnes de chasse 2015/2016 et 2016/2017
3. Présentation d'initiatives locales
4. Perspectives de travail



Conclusions et perspectives de travail

- 1) Travail mené par l'ONCFS tributaire des données recueillies et transmises → **ces données doivent être de qualité et transmises à pas de temps adaptés**

Nécessité d'engagement total de l'ensemble des parties prenantes à contribuer activement à la démarche,

► **mise en place d'un GT « données »**

- 2) Questionnement sur la faible réalisation des plans de chasse 2016/2017 et la pluralité des interprétations qui en sont faites

► **ONCFS propose d'organiser une journée technique sur l'efficacité de la chasse**



Conclusions et perspectives de travail

- 3) Importance **d'objectiver les ICE** et d'en partager l'analyse et l'interprétation,

- 4) Réflexion à engager sur l'élaboration d'un **programme d'aménagements sylvo-cynégétiques**

- 5) Capitalisation, au sein de l'observatoire, à partir des initiatives locales menées dans les différents départements



Merci de votre attention

